

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/05-334-184 du 28/11/05

## **PROGRAMME INTERNATIONAL D'ÉCHANGES DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ (ANNEE SCOLAIRE 2006-2007) - ECHANGES POSTE POUR POSTE**

Référence : BO n° 42 du 17 novembre 2005

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services  
Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques  
Régionaux  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Enseignement  
Technique  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements  
Mesdames et Messieurs les Chefs de division

Affaire suivie par : Mme HANVIC      Tel : 04 42 93 96 02      Fax : 04 42 93 96 09

Des échanges poste pour poste entre **des professeurs de langue vivante, titulaires des établissements publics français du second degré** et des enseignants étrangers d'établissements publics ou privés sont organisés chaque année pour tout ou partie de l'année scolaire avec les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis, République d'Irlande, Royaume Uni. Concernant les échanges avec les enseignants britanniques et irlandais, seuls pourront être pris en compte et examinés les dossiers présentés par des professeurs qui, non seulement auront identifié leur partenaire, mais auront également obtenu de ce partenaire l'assurance que le chef de l'établissement d'accueil donne son accord au projet d'échange. Sur ce point, il est vivement recommandé aux deux partenaires potentiels de s'assurer de l'agrément du chef d'établissement britannique ou irlandais quant à la durée et aux dates de l'échange envisagé d'une part, quant au profil et aux qualifications du candidat français d'autre part. Les objectifs des échanges de poste pour poste sont de permettre à des professeurs de langues vivantes :

- de perfectionner et de compléter leur formation linguistique et professionnelle
- d'approfondir leur connaissance de pays dont ils enseignent la langue et, de ce fait d'enrichir les contenus et pratiques de l'enseignement qu'ils dispenseront à leurs élèves à leur retour,
- de contribuer à l'ouverture internationale des systèmes d'éducation français et étrangers par la promotion des langues vivantes en France et celle de la langue française à l'étranger,
- et, tout particulièrement, de créer ou renforcer des liens entre communautés éducatives, celle de l'établissement scolaire étranger qui les accueillera et celle du collège ou lycée français où ils exercent.

### **Calendrier de dépôt des candidatures :**

#### **Retrait des dossiers :**

Les candidats intéressés par un échange en 2006-2007 devront télécharger à partir :

**De mi-novembre et jusqu'au 16 décembre 2005-**

le dossier de candidature sur le site du CIEP, adresse : [www.ciep.fr/echposte](http://www.ciep.fr/echposte)

Ils se pré-inscriront en envoyant un premier exemplaire dès que possible au CIEP.

**Retour des dossiers :**

**Le chef d'établissement renvoie 2 exemplaires du dossier de candidature au plus tard pour le**

**13 janvier 2006**

à la DARIC du Rectorat d'Aix-Marseille.

Les dossiers devront comporter :

- l'avis du chef d'établissement
- une lettre de motivation sur papier libre

**Pour le 30 janvier 2006, délai de rigueur**, la DARIC (Rectorat) enverra au CIEP les dossiers qui comporteront :

- l'avis du DARIC
- l'avis de l'IA-IPR ou de l'IEN-ET/EG
- l'avis du recteur d'académie.

Les professeurs désireux de partir aux Etats –Unis devront également faire acte de candidature sur le site internet de la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels :

<http://www.fulbright-france.org>

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*